ANNEXE VI.1

|  |
| --- |
| Détail des différentes prestations du pharmacien dans le cadre du programme de sevrage à l’utilisation chronique de BZRA (benzodiazépines ou produits apparentés (Z-drug) |

|  |
| --- |
| 1. Sensibilisation des utilisateurs chroniques de BZRA
 |
| * Action continue de toute l’équipe officinale tout au long de l’année
* Interpellation des utilisateurs chroniques de BZRA en les motivant à en parler à leur médecin
* Soutien éventuel par le eForm “BENZO AWARENESS”
* Remise éventuelle d’un dépliant informatif (à développer)
* Pas d’enregistrement obligatoire de cette prestation
* Pas de facturation/rémunération
 |

|  |
| --- |
| 1. Initiation d’un programme
 |
| Déclenchement : lorsqu’un patient se présente en officine avec le document complété “Accord entre le patient, le médecin et le pharmacien pour le démarrage d’un programme de sevrage pour un usage chronique aux benzodiazépines ou produits apparentés (Z-drug)”. |
| Prestation pharmacien:1. Vérifier si le formulaire est dûment rempli. Compléter les infos manquantes en concertation avec le patient et si nécessaire avec le médecin (contact tél.).
2. Vérifier le statut du consentement éclairé eHealth. S’il n’est pas encore donné, aider le patient à régulariser la situation.
3. Vérifier au moyen du DPP qu’aucune autre pharmacie n’a déjà enregistré un des 3 CNK “Initiation au programme de sevrage”
4. Vérifier les critères d’inclusion (chronicité d’une seule molécule BZRA exprimée en # DDD les trois derniers mois)
5. Encoder l’information de la convention dans le eForm “BENZO CONTRACT”\*
6. Clôturer le eForm : dès cet instant, le contrat thérapeutique entre les 3 parties est scellé\*
7. Mettre ce contrat à disposition du patient et du médecin (version électronique ou papier)
8. Sélectionner, parmi toutes les spécialités disponibles, le conditionnement le plus adéquat qui se rapproche autant que possible de la quantité de principe actif nécessaire (selon le schéma choisi, la durée de chaque palier et le coût à charge du patient)
9. Tenir un entretien d’initiation au programme de sevrage avec le patient, en respectant l’aspect privé de la conversation
	1. Féliciter pour l’initiative, encourager et rappeler les risques d’une utilisation prolongée d’une part et les effets positifs du sevrage d’autre part
	2. Expliquer l'objectif du programme et le principe d’une réduction de dose graduelle du médicament
	3. Expliquer comment pratiquement les choses vont se dérouler :
		1. Première dose exactement identique à celle des comprimés pris jusqu’à présent mais désormais sous forme de gélules
		2. Un conditionnement devra au départ être payé et peut-être un autre ultérieurement pour la poursuite du programme. Le coût total par mois ne sera jamais supérieur à la situation antérieure; au contraire !
		3. Prise des gélules, exactement comme les comprimés auparavant
		4. Ne jamais partager les gélules avec d’autres personnes
		5. Chaque préparation contiendra progressivement un petit peu moins de médicament
		6. Si, au cours du programme de sevrage, certains inconvénients apparaissent (p.ex. si l’effet semble insuffisant), en parler sans tarder au pharmacien et au médecin
		7. Ne jamais prendre à nouveau, de sa propre initiative, les comprimés utilisés auparavant
	4. Expliquer quels peuvent être les inconvénients possibles lors d’un sevrage progressif et comment y faire face
	5. Prodiguer des conseils d’hygiène de vie et astuces pour un sommeil de qualité
10. Imprimer et remettre un dépliant informatif relatif au sevrage de la médication du sommeil
 |
| Enregistrement & facturation |
| **CNK** | **Libellé FR** | **Honoraire (hors TVA)** |
| **5521950** | **Benzo Sevrage Honoraire entretien d’initiation programme 5 paliers** | **P x 10,47** |
| **5521968** | **Benzo Sevrage Honoraire entretien d’initiation programme 7 paliers** | **P x 10,47** |
| **5521976** | **Benzo Sevrage Honoraire entretien d’initiation programme 10 paliers** | **P x 10,47** |
| Remarques :* 3 CNK distincts pour les 3 schémas possibles. La rémunération (honoraire forfaitaire) est identique pour les 3 prestations
* la préparation du premier palier n’est pas comprise dans cette prestation / enregistrement / facturation
 |

|  |
| --- |
| 1. Déroulement du programme
 |
| Déclenchement : lorsqu’un patient se présente en officine avec une prescription pour une préparation magistrale dans le cadre d’un programme de sevrage BZRA initié et remboursé. |
| Prestation pharmacien:1. Appliquer les principes des soins pharmaceutiques de base (AR 2009), qui impliquent une succession de démarches reprenant les éléments suivants :
	1. Accueil et contrôle administratif
	2. Validation de la demande
	3. Dispensation – Information et conseil
	4. Enregistrement
	5. Accompagnement de la médication
2. Dans le cadre d’un programme de sevrage, les actions suivantes viennent s’ajouter:
	1. Rechercher l’existence d’un contrat thérapeutique valide en cours dans la pharmacie avec ce médecin prescripteur
	2. Vérifier au moyen du DPP l’exclusion de l’utilisation de tout autre BZRA
	3. Vérifier la persistance du programme (proportion des journées couvertes par le palier précédent) (*sans objet* pour le premier palier à 100%)
	4. Se renseigner auprès du patient sur l’efficacité de la préparation précédente reçue (*sans objet* pour le premier palier à 100%) – si nécessaire, renvoyer le patient au médecin pour la prescription d’un palier de stabilisation
	5. Se renseigner auprès du patient sur les éventuels effets secondaires/phénomènes de désaccoutumance qu’il ressent (*sans objet* pour le premier palier à 100%)– si nécessaire, renvoyer le patient au médecin pour la prescription d’un palier de stabilisation
	6. Réaliser la préparation (10, 20 ou 30 gélules) à partir de la spécialité préalablement sélectionnée
		* Calculer le nombre de comprimés nécessaires
		* Réduire les comprimés en poudre + éventuellement tamiser
		* Adjoindre les excipients
		* Répartir et remplir uniformément les gélules
		* Emballer et étiqueter
		* Compléter les fiches de pesée
	7. Remplir le eForm\* avec les données de la préparation du palier considéré
	8. Délivrance de la préparation au patient, au plus tôt 3 jours ouvrables avant la date de fin du palier de dose précédent.
	9. Au cas où un conditionnement est entamé : porter celui-ci en compte et expliquer pourquoi
	10. Conservation du solde de la spécialité utilisée, au nom du patient dans la pharmacie
 |
| Enregistrement & facturation |
| **CNK** | **Libellé FR** | **Honoraire (TVA incl.)** |
| **5521984** | **Benzo Sevrage Honoraire préparation 10 gélules** | **P X 7,08** |
| **5521992** | **Benzo Sevrage Honoraire préparation 20 gélules** | **P X 7,08** |
| **5522008** | **Benzo Sevrage Honoraire préparation 30 gélules** | **P X 7,08** |
| **5522016** | **Benzo Sevrage Honoraire préparation palier de stabilisation** | **P X 7,08** |
| Remarques :* 3 CNK distincts pour les 3 possibilités en nombre de gélules (qui correspondent à la durée de traitement).
* 1 CNK spécifique s’il s’agit d’un palier de stabilisation (i.e. le dosage des gélules préparées est identique à la préparation précédente pour ce patient).
* La rémunération est identique pour les 4 prestations et comprend la préparation et la délivrance.
 |

|  |
| --- |
| 1. Deuxième entretien d’accompagnement
 |
| Déclenchement : Lorsque, au cours du programme de sevrage, le patient indique qu'il a besoin d’un accompagnement supplémentaire, ou lorsque le programme de sevrage arrive à son terme. |
| Prestation pharmacien:1. Tenir un entretien d'accompagnement motivationnel en rappelant les éléments les plus importants de l'entretien d'initiation (cfr. supra), adapté aux besoins du patient en sevrage
2. Dans cette prestation se trouve également la "clôture" d'un programme de sevrage (réussi ou non), parce que pour la clôture il n'y aura jamais de prescription
	1. Féliciter le patient en cas de clôture réussie et le motiver à tenir bon dans le temps
	2. En cas d'arrêt prématuré : en rechercher les causes
	3. Compléter le eForm\* (succès complet, partiel, mettre fin aux causes, etc.)
 |
| Enregistrement & facturation |
| **CNK** | **Libellé F** | **Honoraire (hors TVA)** |
| **5522024** | **Benzo Sevrage Honoraire deuxième entretien d’accompagnement** | **P x 10,47** |
| Remarques :* Ce CNK ne peut être enregistré/facturé qu’une seule fois par programme de sevrage
* Il n'y a pas de préparation ni délivrance incluse dans cette performance.
 |

\*Les eForms seront mis à disposition des pharmaciens au plus tard le 01/06/2023.